

~~SECRET~~

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS  
DOUANIERS ET LE COMMERCE

File  
No 96  
SECRET/147/Add. 8 \*  
19 février 1962

ARTICLE XXVIII:4

NEGOCIATIONS RELATIVES A LA LISTE XXVI - HAITI

Les Délégations d'Haïti et des Etats-Unis d'Amérique ont terminé leurs négociations au titre de l'article XXVIII en vue du retrait ou de la modification de concessions reprises dans la Liste XXVI et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint.

\_\_\_\_\_  
Signé au nom de la délégation  
d'Haïti

\_\_\_\_\_  
Signé au nom de la délégation  
des Etats-Unis d'Amérique

24 janvier 1962

\*  
French only  
Français seulement

Résultats des négociations avec le Gouvernement des  
ETATS-UNIS d'AMERIQUE engagées au titre de l'article XXVIII  
en vue de la modification ou du retrait de concessions  
reprises dans la Liste XXVI

MODIFICATIONS APORTEES A LA LISTE XXVI - HAITI

A. CONCESSIONS A RETIRER

Positions du Tarif	Désignation des produits	Taux des droits consolidés dans les Listes en vigueur (Gourdes)
1103C	Appareils et pièces récepteurs radio- télégraphiques ou radiotéléphoniques et leurs parties .....	ad valorem 13.1%
11106-a	Automobiles, y compris les véhicules mûs par l'électricité jusqu'à \$1.800.00 CIF .....	ad valorem 13.13%
11106-b	Automobiles, y compris les véhicules mûs par l'électricité, au-dessus de \$1.800.00 jusqu'à \$2.500.00 CIF .....	ad valorem 17.6%
11106-c	Automobiles, y compris les véhicules mûs par l'électricité, au-dessus de \$2.500.00 CIF .....	ad valorem 21.9%
12006	Boeuf et porc fumé ou salé non dénommé, y compris boeuf desséché .....	KB 0.262
12007	Boeuf et porc conservé en saumure .....	KB 0.219
12420	Beurre .....	KN 0.262 ou ad valorem 17.6%

B. CONCESSIONS A MODIFIER

Positions du Tarif	Désignation des Produits	Taux des droits consolidés dans les Listes en vigueur (Gourdes)	Taux des droits qui doivent être consolidés (Gourdes)
--------------------------	--------------------------	---	--

Vêtements et articles confec-  
tionnés , achevés totalement ou  
partiellement, non dénommés, y  
compris robes, peignoirs, mantes,  
tout habillement extérieur,  
chemises, non compris les faux-  
cols et les manchettes deta-  
chables, même s'ils sont du même  
dessin et tissu, blouses, jupes,  
vêtements de dessous non tri-  
cotés, gilets, vestes, pantalons,  
chemises de nuit, pyjamas et  
rideaux:

Avec la matière princi-  
pale extérieure de tissu de soie  
artificielle, pur ou mélangé  
d'autres fibres dans une propor-  
tion quelconque:

6143	Brochés .....	KN 20.00 ou ad valorem 38%	
6144	Brodés dans une proportion quel- conque, garnis ou avec applica- tion ou travail d'effilochage	KN 25.00 ou ad valorem 38%	

Nouvelle désignation

61.01.10	Vêtements de dessus pour hommes et garçonnets en textiles synthé- tiques ou artificiels .....		KN 27.00 ou ad valorem 49.97%
61.02.10	Vêtements de dessus pour femmes, fillettes et jeunes enfants, en textiles synthétiques ou artificiels		KN 27.00 ou ad valorem 49.97%
61.03.10	Vêtements de dessous (linge de corps) pour hommes et garçonnets non com- pris faux-cols, plastrons et man- chettes en textiles synthétiques ou artificiels .....		KN 27.00 ou ad valorem 49.97%

Positions du Tarif	Désignation des Produits	Taux des droits consolidés dans les Listes en vigueur (Gourdes)	Taux des droits qui doivent être consolidés (Gourdes)
61.04.10	Vêtements de dessous (linge de corps) pour femmes, fillettes et jeunes enfants en textiles synthétiques ou artificiels .....		KN 27.00 ou ad valorem 49.97%
1415	Tuyaux ou conduits noirs, galvanisés, polis, peints ou non y compris les tuyaux de poêle, de fer forgé, d'acier ou de fonte malléable .....	KB 0.06	
	<u>Nouvelle désignation</u>		
73.18.01	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches) en fer ou en acier, à l'exclusion des articles du No 73.19 .....		KB 0.09
73.19.01	Conduites forcées en acier même frettées, du type utilisé pour les installations hydro-électriques .....		KB 0.09
2128	Médicaments brevetés, mixtes ou composés, avec ou sans alcool; produits pharmaceutiques, préparations médicales, emplâtres, cataplasmes et capsules vides, non dénommés .....	KN 0.58 ou ad valorem 11.5%	
	<u>Nouvelle désignation</u>		
19.06.02	Cachets pour médicaments .....		KN 0.696 ou ad valorem 13.80%
29.36.01	Sulfamidés .....		KN 0.696 ou ad valorem 13.80%
29.44.01	Antibiotiques .....		KN 0.696 ou ad valorem 13.80%

Positions du Tarif	Désignation des Produits	Taux des droits consolidés dans les Listes en vigueur (Gourdes)	Taux des droits qui doivent être consolidés (Gourdes)
30.03.04	Médicaments brevetés, mixtes ou composés, avec ou sans alcool; produits pharmaceutiques, pré- parations médicales, cataplasmes		KN 0.696 ou ad valorem 13.80%
30.04.04	Emplâtres .....		KN 0.696 ou ad valorem 13.80%
95.08.01	Capsules en gélatine pour médi- caments .....		KN 0.696 ou ad valorem 13.80%
11104	Camions pour le transport des marchandises .....	ad valorem 9%	
	<u>Nouvelle désignation</u>		
87.02.02	Camions pour le transport des marchandises, mûs par moteur Diesel .....		ad valorem 10.80%
87.02.03	Camions pour le transport des marchandises, mûs par moteur à gazoline .....		ad valorem 23.50%
87.02.04	Jeeps "tous terrains" (non com- pris camionnettes pour le transport des personnes et des marchandises) .....		ad valorem 10.80%
87.04.02	Châssis sans cabine pour camion avec moteur à gazoline .....	ad valorem 9%	ad valorem 23.50%
11105	Omnibus pour le transport des passagers .....	ad valorem 9%	
	<u>Nouvelle désignation</u>		
87.02.06	Omnibus pour le transport des personnes mûs par moteur Diesel		ad valorem 10.80%
87.02.07	Omnibus pour le transport des personnes mûs par moteur à gazoline .....		ad valorem 23.50%

Positions du Tarif	Désignation des Produits	Taux des droits consolidés dans les Listes en vigueur (Gourdes)	Taux des droits qui doivent être consolidés (Gourdes)
12011	Saindoux de porc ou d'autre animal quel que soit l'emballage	KN 0.33	
	<u>Nouvelle Position</u>		
15.01.01			KN 0.57

C. NOUVELLES CONCESSIONS SUR DES POSITIONS DES LISTES EN VIGUEUR

Positions du Tarif	Désignation des Produits	Taux des droits consolidés dans les Listes en vigueur (Gourdes)	Taux des droits qui doivent être consolidés (Gourdes)
1502	Instruments dentaires et chirurgicaux de toutes sortes, coutellerie ou non, de toutes matières sauf l'or, l'argent ou le platine; batterie d'induction pour usage médical, thermocautères, poinçons, aiguilles à suture, cataracte ou tout autre usage chirurgical; limes, sondes, cathéters, bistouris, clés, pinces, davieres et instruments analogues pour extraire, percer, aurifier et nettoyer les dents; cornets acoustiques en caoutchouc ou autres matières; scalpels, miroirs dentaires ou chirurgicaux; stylets, couteaux, scies et tenailles pour amputation; instruments d'obstétrique; laryngoscopes, otoscopes, stéthoscopes, pharyngoscopes, ophtalmoscopes, etc.; marteaux pour usage dentaire ou chirurgical; pinces de chirurgie droites ou courbes ou en forme de ciseaux; speculums, éclisses en bois ou autres matières, ventouses en caoutchouc ou en verre et, en général, instruments chirurgicaux ou dentaires de toutes sortes, excepté seringues en caoutchouc ou en verre .....	KN 2.50 ou ad valorem 15%	

Positions du Tarif	Désignation des Produits	Taux des droits consolidés dans les Listes en vigueur (Gourdes)	Taux des droits qui doivent être consolidés (Gourdes)
	<u>Nouvelle désignation</u>		
90.17.01	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire et l'art vétérinaire, y compris les appareils d'électricité médicale et les appareils pour tests visuels .....		KN 3.00 ou ad valorem 17%
12444	Tomates, y compris pâte et purée, maïs, petits pois, courges, choux et légumes non dénommés, conservés de toutes formes autres qu'au vinaigre .....	KN 0.20 ou ad valorem 15%	
	<u>Nouvelle désignation</u>		
20.02.01	Légumes et plantes potagères préparés ou conservés sans vinaigre ou acide acétique .....		KN 0.24 ou ad valorem 17%
11108	Pièces d'automobiles et accessoires non dénommés, y compris les batteries électriques finies pour automobiles .....	ad valorem 17.6%	
	<u>Nouvelle désignation</u>		
68.13.04	Joints en amiante coupés sur mesure pour autos et camions ...		ad valorem 17%
84.06.01	Moteurs à explosion ou à combustion interne, à piston pour autos et camions .....		ad valorem 17%
84.62.01	Roulements à billes pour autos et camions .....		ad valorem 17%
84.64.01	Joints métalloplastiques, jeux ou assortiments de joints pour autos et camions .....		ad valorem 17%
85.09.01	Essuie-glace et avertisseurs d'autos et de camions .....		ad valorem 17%

Positions du Tarif	Désignation des Produits	Taux des droits consolidés dans les Listes en vigueur (Gourdes)	Taux des droits qui doivent être consolidés (Gourdes)
87.04.01	Châssis sans cabine pour camions avec moteur Diesel .....	ad valorem 9%	ad valorem 10.80%
87.06.01	Parties, pièces détachées et accessoires des véhicules auto- mobiles repris aux Nos 87.01 à 87.03 inclus .....		ad valorem 17%
11011	Machines pour la fabrication des tissus, non dénommés, y compris machines à filer, à tisser, et à tricoter .....	ad valorem 5%	
	<u>Nouvelle désignation</u>		
84.37.01	Métiers à tisser, à bonneterie, à tulle, à dentelles, à broderie, à passementerie et à filer, appa- reils et machines préparatoires pour le tissage, la bonneterie etc. (ourdissoirs, encoleuses, etc.)	ad valorem 5%	exempt
1607	Fil y compris câbles, rouge, jaune ou blanc galvanisé, étamé ou non: uni .....	KB 0.25	
1608	Recouvert de papier, de coton, de caoutchouc, ou de toute autre matière isolante autre que la soie ou la laine .....	KN 0.40	
1609	Recouvert de soie ou de laine ...	KN 1.50 ou ad valorem 20%	
	<u>Nouvelle désignation</u>		
85.23.02	Fils, tresses, câbles (y compris les câbles coaxiaux), bandes, barres et similaires, isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement) munis ou non de pièces de connexion, unis		KB 0,48
85.23.04	Recouverts de papier, de coton, de caoutchouc ou de toutes matières isolantes, autres que la soie ou la laine .....		KN 0.65
85.23.06	Recouverts de soie ou de laine ..		KN 2.00 ou ad valorem 27%

D. NOUVELLES CONCESSIONS SUR DES POSITIONS NE FIGURANT PAS DANS  
LES LISTES EN VIGUEUR

Positions du Tarif	Désignation des produits	Taux des droits actuellement en vigueur (Gourdes)	Taux des droits qui doivent être consolidés (Gourdes)
23.06.01	Produits végétaux de la nature de ceux utilisés pour la nourriture des animaux, non dénommés ni compris ailleurs .....	KN 0.10	KN 0.06
27.10.05	Huiles minérales spéciales et autres huiles lubrifiantes composées, raffinées ou non, huiles pour machines à écrire, à coudre, pour armes à feu, pour automobiles et matières à lubrifier en général, pour machines et appareils mécaniques délicats (y compris graisse pour engrenage, graisse pour godets et graisse à lubrifier) et huiles minérales pour chaudières et meubles; huiles pour cylindres .....	KN 0.25 ou ad valorem 28.50%	KN 0.20 ou ad valorem 23%
84.30.02	Machines pour la fabrication du sucre .....	ad valorem 10%	ad valorem 5%
84.36.01	Machines et appareils pour le filage (extrusion) des matières textiles synthétiques et artificielles, machines et appareils pour la préparation des matières textiles, machines et métiers pour la filature et le retordage, machines à bobiner (y compris les canetières) mouliner et dévider	exempt	exempt

Positions du Tarif	Désignation des produits	Taux des droits actuellement en vigueur (Gourdes)	Taux des droits qui doivent être consolidés (Gourdes)
84.38.01	Machines et appareils auxiliaires pour les machines du No 84.37 (ratières, mécaniques Jacquard, casse-chaines et casse-trames, mécanisme de changement de navettes, etc.) pièces détachées et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines et appareils de la présente position et à ceux des Nos 84.36 et 84.37 (broches, ailettes, garnitures de cardes, peignes, barrettes, filières, navettes, lisses et lames, aiguilles, platines, crochets, etc.) importés par les fabricants .....	exempt	exempt
84.40.01	Machines et appareils pour la teinture, l'apprêt et le finissage des fils textiles .....	exempt	exempt
90.20.02	Appareils à rayons X, même de radiophotographie et appareils utilisant les radiations de substances radioactives, y compris les tubes générateurs de rayons X, les générateurs de tension, les pupitres de commande, les écrans, les tables, fauteuils et supports similaires d'examen ou de traitement .....	ad valorem 10%	ad valorem 5%
38.05.01	Tall oil (résine liquide) .....	KB 0.25 ou ad valorem 29%	KB 0.20 ou ad valorem 25%

NOTES

1. Le taux des droits qui doivent être consolidés représente le taux tel qu'il apparaissait dans l'ancienne Liste, auquel ont été ajoutées la surtaxe de 20% et les surtaxes spéciales applicables aux marchandises importées en Haïti. Ce taux ne constitue donc pas une augmentation des droits, mais une simple unification pour faciliter les calculs des droits en ramenant à un taux unique les différentes taxes et surtaxes.

2. Lorsqu'un droit spécifique et un droit ad valorem alternatif sont prévus pour le même article, le droit le plus élevé sera appliqué.

3. Abréviations:

KN ..... kilogramme net  
KB ..... kilogramme brut